



PRESENTATION DU TRAVAIL PEDAGOGIQUE

RECONSTITUTION D'AUDIENCE

Le CDAD de la Moselle organise annuellement, avec des lycées et collèges volontaires, la reconstitution d'une audience qui porte sur une affaire délictuelle, jugée et définitive.

Ce projet pédagogique permet de sensibiliser les jeunes aux notions fondamentales du droit, leur permettre une meilleure connaissance de la justice et de susciter le débat, la réflexion et le développement de leur sens critique. Il est axé sur la justice pénale française.

Cette action se déroule en plusieurs étapes réparties tout au long de l'année scolaire :

1. Choix de l'affaire

Le CDAD choisit le dossier qui sera soumis aux enseignants. Il s'agit d'un délit, généralement relatif à une délinquance actuelle (violences, harcèlement au travail, homicide involontaire...), puis l'anonymise.

2. Réunion avec les différents enseignants participants

En début d'année scolaire (courant septembre) une réunion est organisée par le CDAD afin de proposer aux différents enseignants le dossier qui fera l'objet de la reconstitution d'audience.

Il est également communiqué un fascicule de présentation de la justice et du déroulé de l'audience correctionnelle.

Le calendrier des étapes suivantes est également évoqué, et chaque enseignant fait part de ses éventuelles contraintes.

3. Audience correctionnelle

Chaque classe assiste à une audience correctionnelle. Cette étape permet aux élèves d'être confrontés à la réalité, de découvrir les rôles de chacun (Procureur de la République, Président du Tribunal, assesseurs, greffier, avocats, ...) et de mieux préparer la reconstitution d'audience.

4. Présentation des métiers de la justice

Une matinée est organisée avec les classes participantes aux fins de présenter les différents métiers de la justice, et son fonctionnement.

Le CDAD sollicite à cette fin des praticiens de la justice (magistrats, greffiers, avocats, gendarmes, ...). C'est également l'occasion d'échanger sur l'affaire, de répondre à certaines interrogations et de régler les éventuelles difficultés rencontrées par les participants.

5. Ciné-justice

En début d'année civile, nous proposons aux élèves et enseignants des classes intervenant au projet de venir visionner un film judiciaire dans le grand amphithéâtre de la Faculté de droit de Metz, et de participer à un échange sous forme de questions-réponses avec des professionnels de la justice (exemples de films déjà projetés : La fille au bracelet ; Une intime conviction ; Je verrai toujours vos visages).

6. La reconstitution d'audience

Elle se déroule dans une salle d'audience au sein du tribunal qui aura été réservée à cet effet.

Le CDAD prévoit des robes d'audience qui sont prêtées aux élèves.

Les professionnels du droit qui ont présenté les métiers de la justice y sont conviés, outre les chefs de juridiction. Il est également intéressant d'élargir le public à d'autres magistrats, greffiers, juristes assistants, avocats...

A l'issue de la reconstitution un échange a lieu avec les professionnels, l'occasion pour chacun de donner ses impressions, de répondre à certaines questions, de soulever les éventuels points à améliorer et surtout de féliciter chacun des participants et les enseignants du travail accompli.

7. Bilan

Un questionnaire est adressé aux intervenants justice, aux élèves et enseignants. Il permet de recueillir les impressions de chacun sur l'expérience de reconstitution d'audience, de nous faire part de leurs suggestions, d'identifier les besoins et de faire part de leur volonté de réitérer ce travail pédagogique à la rentrée de septembre.

Par ailleurs une réunion « bilan » est organisée par la CDAD, il y convie les enseignants ayant participé à la reconstitution, cette réunion permet d'échanger sur le questionnaire qui aura été préalablement diffusé.

Le CDAD et les intervenants professionnels de la justice restent à votre disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions par courriel, et/ou pour intervenir en classe afin clarifier les difficultés posées par le dossier.

